



## CLAUSE DE NON CONCURRENCE

Par **LHOMME ARTOIS**, le **04/09/2017** à **14:05**

Bonjour,

Mon collègue aimerait démissionner (moi je viens d'envoyer ma dém pour ma part), or nous avons une clause de non concurrence.

Nous aimerions savoir si la convention de l'autre entreprise qui est différente de celle de POINT (convention collective nationale Matériaux de construction Négoce) peut annuler la clause de non concurrence. (sachant que la clientèle reste la même et même secteur géographique)

Cordialement

Par **P.M.**, le **04/09/2017** à **15:50**

Bonjour,

Une Convention Collective ne peut pas annuler une clause contractuelle de non-concurrence avec un précédent employeur mais celle-ci doit être licite et répondre aux conditions jurisprudentielles...